

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

DU 21 JANVIER 2010

Séance d'ajournement du conseil de cette municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce vingt et unième jour de janvier, de l'an deux mille dix, à dix-huit heures, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :

René	Martineau	Maire
Léopold	Larouche	Conseiller (1)
Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
Jocelyne	Wheelhouse	Conseiller (4)
Claude	Hardy	Conseiller (5)

ABSENT : Olivier Lemieux Conseiller (6)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

10-01-014 La séance d'ajournement est ouverte à 17h12.

10-01-015 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par Madame Jocelyne Wheelhouse, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

10-01-016 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2010, s'établissent comme suit :

PRÉVISIONS DES RECETTES

Taxe foncière	142 136 \$
Taxe collecte porte à porte	20 430 \$
Taxes services communautaires	10 095 \$
Taxes protection incendie	36 191 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 200 \$
École primaire	3 344 \$
Terres publiques	5 486 \$
Remboursement TVQ	8 700 \$
Diversification des revenus	2 300 \$
Redevance élimination	7 000 \$
Autres recettes locales	27 283 \$
Péréquation	33 000 \$
Entretien chemin d'hiver	59 023 \$
Entretien et conservation réseau routier	177 067 \$
Stabilisation Talus	124 788 \$
Création d'emploi	8 850 \$
Affectation au support	10 325 \$

TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2009		<u>552 430 \$</u>
<u>PRÉVISIONS DES DÉPENSES</u>		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		93 024 \$
Législation	15 491 \$	
Gestion financière et administrative	541 706 \$	
Évaluation	15 749 \$	
Gestion du personnel	741 \$	
Édifce Municipal	6 873 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		70 273 \$
Police	19 863 \$	
Protection incendie	50 410 \$	
TRANSPORT ROUTIER		226 090 \$
Voirie entretien été	49 935 \$	
Voirie construction	95 015 \$	
Travaux saisonniers	30 304 \$	
Enlèvement de la neige	48 533 \$	
Éclairage des rues	2 300 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		47 365 \$
Réseau d'égouts	0 \$	
Matières résiduelles et recyclables	25 618 \$	
Collecte porte à porte	12 373 \$	
Gestion parc à conteneur	9 092 \$	
Gestion des cours d'eau	282 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		65 050 \$
Urbanisme	3 928 \$	
Promotion et développement	30 907 \$	
Logement	14 256 \$	
Autres	15 959 \$	
LOISIRS ET CULTURE		38 093 \$
Chalet	1 673 \$	
Administration	0 \$	
Centre communautaire	11 993 \$	
Patinoire	1 250 \$	
Plage	86 \$	
Parc et terrains de jeux	1 700 \$	
Expositions et foires	2 100 \$	
Autres (animation)	10 335 \$	
Bibliothèque	8 457 \$	
Activités diverses	500 \$	
FRAIS DE FINANCEMENT		1 845 \$
Autres frais de financement	1 845 \$	
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		10 690 \$
Transfert investissement divers	690 \$	
Immobilisation	10 000 \$	
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2009		<u>552 430 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de cent quarante-deux mille cent trente-six dollars (142 139 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de dix-sept millions trois cent trente-trois mille sept cent dollars (17 333 700 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de QUATRE-VINGT-DEUX SOUS (0.82/100\$) du cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2010, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

10-01-017

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010, 2011 ET 2012

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que "le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents";

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2010	2011	2012
01-001	Équipements de voirie	10 000\$	10 000\$	10 000\$
TOTAL		10 000\$	10 000\$	10 000\$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

10-01-018

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13%) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5%) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE

10-01-019

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 17h30.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».